**N° 5476**

**Projet de loi modifiant la loi du 6 avril 1999 relative à la construction d’une cité judiciaire au plateau du St-Esprit à Luxembourg**

**\* \* \***

Par la loi du 6 avril 1999, le Gouvernement a été autorisé à faire procéder à la construction d’une Cité judiciaire sur le plateau du Saint-Esprit à Luxembourg. A l’époque, les dépenses occasionnées ont été estimées à un montant total de 99.250.000.- euros. Le présent projet de loi modifie l’article 2 de la loi du 6 avril 1999 en portant les dépenses occasionnées à 125.200.000.- euros, soit une augmentation de 25.950.000.- euros. Cette augmentation s’explique par des adaptations et remaniements nécessaires afin de garantir une intégration plus harmonieuse dans le tissu urbain de la Ville de Luxembourg.